



Comité d'Indre-&Loire de Tennis de Table
Maison des Sports de Touraine - BP 100 - 37210 PARCAY MESLAY
URSSAF : 37020337392141 - SIRET : 34025747600028 - NAF : 9312Z
Tél. : 02 47 40 25 30 - *Fax* : 02 47 40 25 31
E-Mail : comite.tt37@wanadoo.fr
Site : <http://www.comite37tt.com>

Parçay-Meslay, le 13 décembre 2018

Commission Corporative

Chers Amis Pongistes,

Nous vous informons que le **CRITERIUM INDIVIDUEL CORPORATIF** (niveau départemental) se déroulera le :

VENDREDI 11 JANVIER 2019

Salle TT Jean-Claude Cissé - 54 rue St-François
37000 TOURS

Juges-Arbitres : Jean-Luc DELARUE & Vivien LANÇON (06.76.62.03.19)

Attention ! Chaussures de sport PROPRES

Cette épreuve est la seule qualificative pour le **CRITERIUM INDIVIDUEL REGIONAL** (30/03/19, à Olivet - 45) et **NATIONAL** (les 04 & 05/05/19, à Vern/Seiche - 35).

Les tableaux suivants seront organisés, avec les horaires impératifs de début et pointage à partir de **20 h 00**.

A - Série Départementale 1 Messieurs (500 à 999 points).....	20 h 15
B - Série Départementale 2 Messieurs (1000 à 1299 points)	20 h 15
C - Série Départementale 1 Dames (500 à 699 points)	20 h 15
D - Série Départementale 2 Dames (700 à 999 points)	20 h 15
E- Toutes Séries Messieurs (1300 points et plus)	20 h 45
F - Toutes Séries Dames (1000 points et plus)	20 h 45
G - Vétérans 1 Messieurs (+ 40 ans au 01/01/2018)	20 h 45
H- Vétérans Dames (+ 40 ans au 01/01/2018)	20 h 45
I - Vétérans 2 Messieurs (+ 60 ans au 01/01/2018)	20 h 45

... / ...

Suivant le nombre d'engagements, le Juge-Arbitre pourra éventuellement *regrouper certains tableaux*.

Les **VETERANS MESSIEURS** peuvent jouer dans la catégorie **Vétérans 1 ou 2** et dans le *tableau correspondant à leur classement*.

Les **JOUEUR(EUSE)S NE PEUVENT PARTICIPER QU'A 2 TABLEAUX DONT CELUI CORRESPONDANT A LEUR CLASSEMENT**.

☞ Un **droit d'engagement de 6,00 €** par tableau est demandé.

☞ Un **buffet campagnard sera à votre disposition pendant toute la compétition (6,00 €)**.

☞ Les **inscriptions sont à adresser au secrétariat du CILTT**, sur la fiche d'engagements ci-jointe, pour le

<p>vendredi 4 janvier 2019 Avec le règlement (chèque à l'ordre du CILTT)</p>
--

☞ Les **joueur(euse)s** devront être en **possession de leur LICENCE** (ou certificat médical).

☞ Les **organisateur*s* déclinent toute responsabilité** en cas de pertes, de vols ou d'accidents pouvant se produire à l'occasion de cette épreuve.

☞ Le fait de s'engager implique **l'acceptation pure et simple du règlement**.

En espérant que vous vous inscrirez nombreux à cette manifestation,

Veuillez recevoir, Chers Amis Pongistes, nos salutations sportives.

Michel LACOUA,
Responsable Départemental

PS : Comme la saison passée, le CILTT et la Commission Corporative font un effort particulier pour les « petits classements » en créant deux tableaux supplémentaires, en espérant que de nombreux joueur(euse)s participeront à ces tableaux.

